



27 avril 2016 • N° 14 | PDF

[Numéros précédents](#)

28 avril, Journée nationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail

Pleurons les morts! Luttons pour les vivants! Arrêtons le carnage!



Monuments des travailleurs au Canada. De gauche à droite : Monument aux travailleurs tués dans l'effondrement de la mine Westray à Pictou, en Nouvelle-Écosse ; monument aux mineurs de Sudbury ; monument de la journée de commémoration Edmonton ; monument aux travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique. Ci-dessous dans l'annonce : monument à Kanesatake à la mémoire des travailleurs tués dans l'effondrement du pont de Québec en 1907.

À l'occasion du 28 avril, la Journée nationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail, le Parti marxiste-léniniste du Canada transmet ses plus sincères condoléances aux familles de tous les travailleurs canadiens qui sont décédés au travail ou suite à des maladies ou blessures liées au travail.

Nous exprimons notre ferme appui à tous les travailleurs accidentés qui doivent maintenant vivre avec le handicap que leur ont causé les blessures ou les maladies liées au travail. Nous saluons tous les travailleurs qui luttent pour la santé et la sécurité au travail dans les conditions où les monopoles agissent avec impunité. Nous condamnons les gouvernements de différents niveaux qui font de ces travailleurs la cible de leur offensive antisociale qui vise à restructurer les programmes de compensation afin de forcer les travailleurs à dépendre des compagnies privées d'assurances et de leurs manoeuvres pour abandonner les travailleurs à leur sort.

Le PMLC appelle les Canadiens à prendre part aux commémorations et à prendre en main les demandes du mouvement ouvrier pour que justice soit faite et qu'on mette fin aux attaques contre la santé et la sécurité des

Journée de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail



CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

travailleurs.

Au Canada, environ 1000 travailleurs décèdent chaque année en milieu de travail. En 2014, les commissions des accidents de travail ont reconnu 239 462 réclamations pour des temps d'arrêt liés à des blessures ou des maladies liées au travail. Ce nombre ne représente que 30 % des blessures et des maladies causant de l'incapacité qui frappent les travailleurs canadiens chaque année.

« Le nombre de travailleurs canadiens qui meurent chaque année par suite d'accidents au travail ou de maladies professionnelles ne reflète pas le fait que pour chaque travailleur qui décède, il y a en moyenne 30 travailleurs qui souffrent d'une incapacité physique ou d'une déficience mentale permanente, qui perdent souvent leur emploi et qui sont souvent poussés en marge de la société », lit-on dans un communiqué de presse du Syndicat des Métallos.

« Un peu moins de la moitié de tous les Canadiens aux prises avec un handicap occupent un emploi, comparativement à 80 % de la population en général. Par ailleurs, ceux qui dépendent des programmes de sécurité sociale touchent entre 22 % et 30 % du revenu net moyen de tous les travailleurs canadiens. »

En 2014, l'Organisation internationale du travail a estimé que, chaque jour dans le monde, 6300 travailleurs meurent d'un accident ou d'une maladie liés au travail.

***Défendons la santé et la sécurité des travailleurs !
Construisons tous ensemble une société faite pour l'être humain !
Pleurons les morts et luttons pour les vivants !***



Au Parlement

Les projets de loi à l'étude à la Chambre des communes

Le Parlement a maintenant ajourné ses travaux jusqu'à lundi le 2 mai suite à la session qui s'est déroulée du 11 au 22 avril. Cette session avait elle-même suivi un ajournement de deux semaines du 28 mars au 8 avril.

Douze projets de loi ont maintenant été présentés et aucun n'a été adopté. Aucun de ces projets de loi n'a dépassé l'étape de la deuxième lecture ou du renvoi en comité. Les seuls projets de loi ayant été adoptés sont les projets de lois de crédits qui permettent de retirer des fonds du trésor public pour couvrir les dépenses du gouvernement.

Les projets de loi suivants en sont à l'étape de l'étude en comité : le projet de loi C-4 qui abroge des projets de loi émanant de députés adoptés par le gouvernement précédent ; le projet de loi C-6 qui modifie la *Loi sur la citoyenneté* ; le projet de loi C-7 qui modifie les pouvoirs du Conseil du Trésor sur le régime de congés de maladie des travailleurs du secteur public fédéral ; le projet de loi C-2, la « baisse des impôts de la classe moyenne » qui modifie le régime d'imposition ; le projet de loi C-10 qui modifie la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*. Tous les autres projets de loi en sont à l'étape de la première lecture.



Les deux projets de loi les plus récents sont les suivants :

- le projet de loi C-14, *Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois (aide médicale à mourir)*, qui est présenté en réponse au jugement de la Cour suprême dans la cause *Carter c Canada* qui a aboli les interdictions actuelles en ce qui concerne le suicide assisté avec l'aide d'un médecin. Le projet de loi établit un cadre législatif pour permettre cette pratique et préciser les critères d'admissibilité ;

- le projet de loi C-15, *Loi no 1 d'exécution du budget de 2016*, qui modifie des lois et des règlements conformément aux mesures comprises dans le budget fédéral du 22 mars.

Pour une liste des projets de loi à l'étude au Parlement, [cliquer ici](#).



Le projet de loi omnibus d'exécution du budget

Le 20 avril, le ministre des Finances Bill Morneau a présenté le projet de loi C-15, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget 2016, no 1*. Le projet de loi modifie ou abroge environ 40 lois et modifie divers autres règlements en vue de mettre en place les mesures énoncées dans le budget fédéral présenté le 22 mars.

Le débat sur le budget s'est poursuivi du 19 au 22 avril. Depuis que le budget a été présenté, le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres ministres et députés ont tenu des séances de promotion avec des représentants d'entreprises canadiennes et étrangères et d'universités. Le premier événement a eu lieu le 23 mars, un petit-déjeuner post-budgétaire organisé par le *Ottawa Business Journal* et la Chambre de commerce d'Ottawa à l'hôtel Fairmont Château Laurier.



Des événements subséquents se sont tenus le 29 mars à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud au Québec ; devant des représentants des intérêts financiers à New York, Paris et Londres du 30 mars au 1er avril; le 5 avril, à l'Université du Nouveau-Brunswick, puis à la Société de développement du port de Sydney, en Nouvelle-Écosse ; le 7 avril chez Communitech Corporation et plus tard à l'Université de Waterloo ; le 8 avril au Canadian Club de Toronto, à l'Empire Club du Canada et au centre philippin à Toronto ; et du 13 au 16 avril, lors des réunions des ministres des Finances du G20 et des gouverneurs des banques centrales, au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale à Washington.

Le Marxiste-Léniniste a écrit à ce sujet: « Avec le budget Trudeau de 2016, la direction de l'économie reste celle des bâtisseurs d'empire et reste fermement dans les mains des riches et de leurs privilèges de classe. La grande richesse sociale réelle et potentielle du pays est mobilisée par l'État pour consolider l'emprise des riches sur l'économie et son orientation. »

Pour plus d'informations sur la question des dépenses en infrastructure dans le budget fédéral 2016, voir « Les dépenses en infrastructure pour payer les riches, consolider l'édification d'empire et renforcer les privilèges de classe ». *LML*, le 19 avril, 2016 - no. 55.



Les débats à la Chambre

Le Bureau de la liberté de religion

Le 21 mars, la Chambre des communes a tenu un débat sur une motion de l'opposition conservatrice à l'effet d'appuyer le Bureau de la liberté de religion. Il s'agit d'un bureau qui agit au sein du ministère des Affaires étrangères que le gouvernement Harper a créé dans le but d'insinuer la politique de diviser pour régner au Moyen-Orient au nom des droits. Les

libéraux disent vouloir abolir le bureau parce que, selon eux, la politique étrangère du Canada comprend déjà la défense des minorités religieuses. Le débat sur la motion de l'opposition portait sur la question à savoir si le Canada devrait promouvoir la liberté de religion par le biais d'un bureau spécifique ou dans le cadre du programme du gouvernement sur les droits humains.

Le Renouveau considère que cette discussion est une diversion. Elle évite la question centrale qui est la conception selon laquelle des pays comme la Syrie, l'Irak et d'autres pays ne devraient pas être autorisés à être des États laïcs comme ils le sont ou l'ont été et devraient au contraire être balkanisés sur la base de considérations religieuses et ethniques. Telle est l'essence de la politique étrangère libérale. La question est qui définit les droits des citoyens et cela est devenu le sujet d'une lutte intense. Est-ce que les droits devraient être définis par les citoyens eux-mêmes, selon un processus moderne au sein d'un corps politique donné, afin de réaliser les objectifs qu'ils assignent à ce corps politique, ou devraient-ils l'être par des puissances étrangères qui imposent des définitions eurocentristes anachroniques qui sont en crise dans leurs propres pays, que ce soit la France, la Grande-Bretagne ou le Canada ? La façon dont le Canada considère cette question, de manière conforme aux objectifs poursuivis par les États-Unis au Moyen-Orient, poursuit l'assaut contre le droit des peuples de se définir eux-mêmes.



Projets de loi émanant de députés

Le 11 avril, des projets de loi émanant de députés ont été débattus pour la première fois depuis les élections fédérales. Les députés qui ne sont pas ministres peuvent présenter des projets de loi en autant qu'ils ne concernent pas les finances publiques, mais c'est par loterie qu'on décide lesquels de ces projets de loi vont être débattus et dans quel ordre. Il y a présentement 61 projets de loi émanant de députés pour la session parlementaire en cours. Un de ces projets de loi qui fait l'objet d'un débat est le projet de loi C-234, *Loi modifiant le Code canadien du travail (travailleurs de remplacement)*, qui a été présenté par la députée NPD de Jonquière Karine Trudel. Il vise à « ériger en infraction tout manquement à l'interdiction aux employeurs d'embaucher des travailleurs de remplacement pour remplir les fonctions d'employés en grève ou en lock-out ». Les députés libéraux se sont opposés au projet de loi, disant qu'il faut plutôt un « processus tripartite créateur de consensus », autrement dit un « accord » à trois entre les entreprises, le gouvernement et les syndicats.



La destruction nationale à l'oeuvre dans les changements à la loi d'Air Canada

Le 15 avril dernier, le débat a commencé sur le projet de loi C-10, la *Loi modifiant la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et comportant d'autres mesures*. Le projet de loi a passé l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé à un comité le 20 avril pour y être étudié. Si les modifications sont adoptées, elles vont donner à Air Canada le contrôle sur le type et le volume de tout travail d'entretien sur sa flotte d'avions au Canada. C'est la loi en ce moment qui définit les conditions de ce travail bien qu'Air Canada l'enfreint constamment. Les libéraux poursuivent dans la même veine que le gouvernement Harper,

qui avait utilisé sa majorité parlementaire pour briser la grève des travailleurs d'Air Canada en déclarant que leurs demandes légitimes nuisaient à l'économie canadienne.

En préparation au débat, le président et directeur général du district 140 des transports de l'Association internationale des machinistes (AIM), Fred Hospes, a tenu une conférence de presse sur la colline du Parlement pour demander aux députés de s'opposer au projet de loi. « Nous demandons à tous les députés de s'opposer au projet de loi C-10 et de garder ces emplois au Canada. Si ces modifications sont apportées, Air Canada ne sera plus obligé de faire quelque travail d'entretien que ce soit au Canada », a-t-il dit.

Le syndicat a fait remarquer qu'Air Canada a vendu ses opérations d'entretien lourd à Aveos Fleet Performance en 2007 qui a effectué les travaux dans les trois centres mentionnés par la loi jusqu'à ce qu'il déclare faillite en 2012 et mette à pied 2600 membres de l'AIM. Air Canada a alors délocalisé la plus grande partie de son travail d'entretien lourd dans d'autres pays. « Quand nous avons demandé au gouvernement Harper d'intervenir en 2012 pour sauver cet employeur important et ces 2600 emplois, il a refusé », a dit Hospes.



« Nous avons été heureux que le gouvernement du Québec, appuyé par le gouvernement du Manitoba, ait pris en main notre cause », a dit le coordonnateur québécois de l'AIM David Chartrand. « En novembre 2015, la Cour d'appel du Québec a statué que la loi exige toujours qu'Air Canada fasse effectuer son travail d'entretien lourd dans les centres de Montréal, de Mississauga et de Winnipeg. »

L'AIM dit avoir eu un choc lorsque le gouvernement du Québec a annoncé le 17 février dernier qu'il abandonnait sa poursuite. « Au même moment, les libéraux de Justin Trudeau qui avaient critiqué le gouvernement Harper pour son inaction sont allés encore plus loin, a dit David Chartrand. Le gouvernement a dit qu'il s'apprêtait à moderniser la loi en y retirant toute obligation pour Air Canada de faire effectuer son travail d'entretien au Canada, en échange de vagues promesses au sujet de travail à venir dans des Centres d'excellence lié à l'achat par Air Canada de 45 avions de la ligne C-Series. »

« Si Air Canada estime que les avions C-Series de Bombardier sont les avions qu'il lui faut d'un point de vue opérationnel et financier, il n'y a pas besoin de lui faire des faveurs en lui donnant carte blanche pour délocaliser tout son travail d'entretien », a dit Chartrand.

« Nous allons faire circuler une pétition et faire un lobbying actif auprès de tous les partis pour qu'ils enterrent le projet de loi C-10 », a dit Hospes. « Nous voulons rencontrer le ministre. Nous devons bâtir une industrie de l'entretien d'avions au Canada, pas l'inviter à quitter le pays. »



Débat d'urgence sur la crise à Attawapiskat

Un débat d'urgence s'est tenu le mardi 12 avril à partir de 18h00 jusqu'à minuit sur l'état d'urgence décrété à Attawapiskat, une Première nation dans le nord de l'Ontario. Lors du débat et en d'autres occasions, les ministres ont dit que le budget fédéral 2016 comprenait des « investissements historiques », mais ceux-ci sont loin de ce qui est nécessaire pour fournir des services et des conditions de vie adéquats.

Attawapiskat est confronté à une grave crise marquée par de multiples tentatives de suicides parmi les jeunes au cours des derniers mois. Depuis que l'état d'urgence a été déclaré le gouvernement fédéral a envoyé des équipes formées de conseillers et d'autres travailleurs de soutien pour fournir un soutien en santé mentale, mais plusieurs ont fait remarquer que cela ne suffit pas. Le 18 avril, la ministre des Affaires autochtones Carolyn Bennett a visité Attawapiskat avec le député local Charlie Angus, qui est aussi le porte-parole du NPD, Affaires autochtones et du Nord, et elle a annoncé la construction d'un centre pour jeunes qui est une revendication des membres de la communauté.



Un article paru dans le *LML* du 19 avril soulignait que « l'occupation et l'exploitation de leurs terres [autochtones], parfois avec traités mais le plus souvent sans traités, soulève la question de l'obligation de l'État de verser des rentes à perpétuité et de s'assurer que tous les services soient fournis au niveau le plus élevé possible ... Plutôt que d'agir comme si le gouvernement était magnanime envers les peuples autochtones, le gouvernement doit tout d'abord reconnaître que ces montants appartiennent aux peuples

autochtones parce que les foyers des Canadiens ont été bâtis sur leur terre ancestrale. La charité n'a rien à voir là-dedans. » Des actions ont eu lieu à travers le Canada à partir du 13 avril pour exiger que le gouvernement mette fin aux longues années de sous-financement criminel des programmes sociaux pour les peuples autochtones et que les libéraux attribuent immédiatement les fonds nécessaires pour répondre aux besoins d'Attawapiskat et d'autres communautés autochtones.

Durant le débat d'urgence la ministre de la Justice Jody Wilson-Raybould a indiqué pour la première fois que le gouvernement libéral entend remplacer par un « cadre de la réconciliation » *la Loi sur les Indiens* qui, au 12 avril, en était à son 140e anniversaire. Wilson-Raybould n'a pas parlé de moderniser la Constitution mais a dit qu'une nouvelle relation entre le Canada et les peuples autochtones devrait être fondée sur l'article 35 de la Constitution ainsi que sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), que le gouvernement dit vouloir mettre en oeuvre. Wilson-Raybould a appelé cela « mettre un point final aux questions en suspens depuis l'époque de la Confédération ». L'article 35 stipule que « les droits ancestraux, existants ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés ».

Wilson-Raybould a souligné que « pour Attawapiskat, de même que pour toutes les Premières Nations, la *Loi sur les Indiens* n'est pas un système de gouvernement convenable. Elle n'est conforme ni aux droits enchâssés dans notre Constitution, ni aux principes énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ni aux appels à l'action formulés dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation. » Il existe un large consensus pour abolir la *Loi sur les Indiens* dont, a noté le chef régional de l'Ontario Isadore Day, on marque le 140e anniversaire et qui est « la racine de tous les traumatismes sociaux qui touchent actuellement toutes les collectivités des Premières nations partout au Canada », mais la question posée maintenant par les peuples autochtones et les Canadiens est par quoi précisément le gouvernement entend la remplacer compte tenu des exigences d'aujourd'hui.



Le Renouveau croit que le 140e anniversaire de la *Loi sur les Indiens* et le 150e anniversaire de la

Confédération qui sera célébré en 2017 sont des occasions pour engager le peuple dans la détermination de ces exigences. Plutôt que ce soit la *Loi sur les Indiens* qui soit en conflit avec la Constitution du Canada, c'est la Constitution elle-même qui est anachronique et n'a pas réussi à garantir les droits des peuples autochtones ou des Canadiens. Si le point de départ n'est pas de satisfaire aux exigences objectives du XXI^e siècle dans une société moderne telle que le Canada et la reconnaissance des droits inaliénables des peuples autochtones de décider de leur propre destin, les efforts pour réparer les crimes commis sous la *Loi sur les Indiens* n'iront pas loin, et les gens auront toutes les raisons de se méfier de ce que les libéraux ont à offrir.

Les informations sur le sous-financement des programmes et services pour les peuples autochtones dans le budget fédéral 2016 sont disponibles dans l'article suivant : « Sous-financement continu inacceptable des programmes sociaux des peuples autochtones », *LML*, le 20 Avril, 2016 - no 56.



Sujets de préoccupation pour les Canadiens

Le gouvernement libéral élargit le Programme des travailleurs étrangers temporaires

En février, les libéraux ont discrètement aboli le règlement qui limite le nombre de travailleurs étrangers rémunérés en-dessous du taux de salaires médians à 10 % de la main-d'oeuvre d'une entreprise, mais seulement pour les industries saisonnières.

Le retrait de la limite signifie, par exemple, que des employeurs dans les industries de la conserverie de poisson et de la villégiature peuvent faire venir autant de travailleurs qu'ils le veulent pour une période de 180 jours. Dans le règlement précédent la durée limite était de 120 jours.

Le relâchement des restrictions s'applique à tous les travailleurs saisonniers.

En 2014, alors qu'il était chef du deuxième parti d'opposition, Justin Trudeau a signé un article dans le *Toronto Star* dans lequel il critiquait le Programme des travailleurs étrangers temporaires et proposait des restrictions, selon le journal *The Tyee*.



Il écrivait que le programme « fait baisser les salaires et déplace les travailleurs canadiens » parce que le règlement du gouvernement conservateur était trop souple.

« D'abord, le Programme des travailleurs étrangers temporaires doit être réduit radicalement et recentré sur sa mission originale qui était de combler pour une période limitée les emplois pour lesquelles on ne trouve pas de travailleurs canadiens », écrivait Justin Trudeau.



Les centres de villégiature de l'Alberta profitent des exemptions annoncées par le gouvernement libéral pour embaucher des travailleurs étrangers temporaires, dit Gil McGowan, président de la Fédération du travail de l'Alberta.

« Cela pourrait provoquer une espèce d'explosion politique ou sociale, poursuit-il. Si les Albertains apprennent que les libéraux élargissent le programme alors que le taux de chômage en Alberta est plus élevé qu'on ne l'a vu en une génération, je crains que la colère va éclater. »

Il souligne que les libéraux n'ont pas consulté les travailleurs de l'Alberta à ce sujet et que c'est un revirement complet par rapport à ce qu'ils avaient promis.

« Les libéraux n'ont pas parlé d'une expansion du Programme des travailleurs étrangers temporaires durant l'élection, souligne-t-il. Au contraire, ils ont dit que c'était un programme exploiteur. »

La critique du NPD en matière de travail, Niki Ashton, dit avoir demandé à la ministre de l'Emploi MaryAnn Mihychuk de rendre publiques les informations utilisées par le gouvernement pour approuver l'exemption qui permettra aux entreprises de faire venir un nombre illimité de travailleurs étrangers temporaires pour occuper des emplois saisonniers cette année.

« Je lui ai demandé de nous montrer les rapports qu'elle a utilisés pour prendre sa décision », dit-elle, ce à quoi la ministre aurait répondu : « Il n'y a pas de rapport. »

(The Tyee)



Le Canada ne doit pas être aux commandes des forces de l'ONU en Haïti

Alors que le gouvernement canadien veut obtenir la responsabilité de commander la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), un rapport de l'ONU rendu public le 4 mars révélait que des policiers canadiens déjà présents dans ce pays sont accusés d'inconduites sexuelles alors qu'ils étaient en fonction. Les inconduites sexuelles sont considérées comme un acte criminel quand cela se fait sans consentement et ce serait vraisemblablement le cas vu la situation créée en Haïti. Au lieu d'assumer la responsabilité des actes des policiers dans le cadre d'une mission gouvernementale officielle, le gouvernement les a à peine réprimandés. Tout cela est inacceptable et ne doit pas passer.

Mis à part le fait que la MINUSTAH n'a pas d'affaire en Haïti, le peuple haïtien devrait recevoir une pleine compensation pour toutes les misères qui lui ont été faites depuis le coup d'État orchestré par les États-Unis, la France et le Canada en 2004. Il doit être compensé pour tous les crimes et les décès depuis le tremblement de terre de 2010, y compris l'épidémie de choléra causée par les piètres pratiques sanitaires des soldats de la MINUSTAH. Tout cela prouve que la MINUSTAH doit être retirée et que le Canada ne doit pas se voir confier le commandement de la mission. Son attitude est rien de moins que criminelle.



Selon le rapport de l'ONU, au moins trois policiers canadiens de la mission de « maintien de la paix », dont deux du Service de police de la Ville de Montréal, sont responsables d'inconduites sexuelles à l'endroit d'Haïtiennes. Les règles de l'ONU interdisent aux membres des opérations de l'ONU de se livrer à des relations sexuelles lorsqu'en mission avec des prostituées ou toute personne âgée de moins de 18 ans, et découragent fortement les rapports avec les bénéficiaires des programmes d'aide au logement, à l'alimentation, etc. à cause de catastrophes naturelles ou autres crises humanitaires. L'un d'eux a été suspendu pendant neuf jours, un autre cinq tandis que le troisième attend le jugement du comité de discipline de la Sûreté du Québec (SQ). En 2013, Radio-Canada rapportait qu'un autre policier de la SQ avait quitté Haïti après avoir commis des inconduites sexuelles. Une fois au pays, il aurait démissionné pour éviter de comparaître devant le comité de discipline. Les inconduites d'au moins deux policiers canadiens ont mené à des naissances d'enfants qui sont maintenant abandonnés à leur sort sans aucun soutien.

Réagissant au rapport, un représentant d'Affaires mondiales Canada a dit aux journalistes que son ministère allait « coopérer avec l'ONU pour éradiquer le problème » et qu'il « prend au sérieux toutes les allégations d'inconduites sexuelles ». L'attitude nonchalante du gouvernement canadien est inacceptable. Il traite cela comme une affaire personnelle entre les policiers concernés et leurs victimes à qui on nie toute possibilité de recours. Que veut dire le gouvernement quand il dit qu'il « coopère avec l'ONU pour éradiquer le problème » si la méthode envisagée est de soumettre les policiers fautifs à des pénalités mineures et temporaires ?

Le rapport de l'ONU

Pour la première fois, le rapport de 2016 sur l'exploitation sexuelle et les abus sexuels dans le cadre des missions de l'ONU donne le nom des pays impliqués. Le rapport note une nette hausse des allégations d'exploitation ou d'abus sexuels par rapport à 2014 (52 cas) et 2013 (66 cas). Neuf des allégations d'inconduites sexuelles en 2015 concernent la mission en Haïti, le plus grand nombre pour tout pays où se trouve une mission de « maintien de la paix » de l'ONU. Les actes criminels dont sont accusés les intervenants canadiens sont classés comme des « rapports d'exploitation » et certains comprennent la désignation de « paternité » pour indiquer qu'un enfant est né par suite des inconduites sexuelles en question. Le rapport ne précise pas la nature des actes commis par les policiers canadiens.

Tous les soldats étrangers doivent quitter Haïti



Selon certaines sources provenant d'Ottawa et de Port-au-Prince, le Canada chercherait à obtenir le commandement de la MINUSTAH. Cette force d'occupation de l'ONU a d'abord été imposée au peuple haïtien en 2004 pour réprimer sa résistance au coup d'État orchestré par les puissances étrangères contre le gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide. Le Canada a joué un rôle dans la préparation du coup et il est intervenu également après le renversement du gouvernement populaire d'Aristide.

Les Haïtiens ne veulent pas de l'intervention canadienne chez eux ni de l'occupation de l'ONU sous prétexte de « maintien de la paix ». Ils l'ont exprimé clairement à plusieurs reprises et de plusieurs façons, notamment en faisant échec à la fraude électorale orchestrée récemment pour tenter de légitimer l'occupation. Des crimes de toutes sortes sont commis contre le peuple haïtien parce que les puissances impérialistes veulent s'emparer de son pays sous prétexte de l'empêcher de s'enliser dans le chaos.

Le PMLC appelle les Canadiens à exiger que le gouvernement cesse d'intervenir dans les affaires du peuple haïtien et verse des réparations pour les crimes commis contre lui. Le peuple haïtien mérite notre appui sans réserve pour traduire en justice les individus qui se sont livrés à des délits d'exploitation sexuelle et pour l'aider à se débarrasser des puissances étrangères qui ne veulent pas le laisser s'engager sur une voie indépendante.



Une définition boiteuse de la « stabilité »

En conférence de presse le 13 avril 2016, le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a refusé de s'excuser pour avoir trompé les Canadiens au sujet des permis d'exportation pour la vente de véhicules blindés légers de fabrication canadienne à l'Arabie saoudite et a qualifié celle-ci de « partenaire stratégique dans une région volatile ».[1]

Dans la note de service d'Affaires mondiales Canada qui contient l'autorisation du ministre pour les permis d'exportation des blindés, l'Arabie saoudite est qualifiée de « partenaire stratégique pour le Canada et un allié

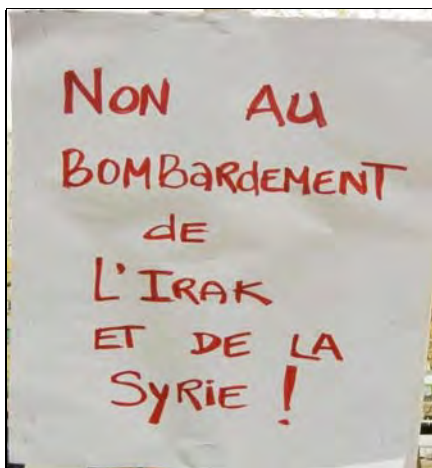
important et stable dans une région plongée dans l'instabilité, le terrorisme et le conflit ». « Le Canada apprécie le rôle que joue l'Arabie saoudite en tant que leader régional encourageant la stabilité régionale, contre la menace de l'expansionnisme régional de l'Iran et de l'État islamique. » La guerre de l'Arabie saoudite contre le Yémen, qui a commencé le 26 mars 2015, est décrite comme un effort pour « contrer l'instabilité ».

Dans un aide-mémoire préparé par des fonctionnaires pour le premier ministre Justin Trudeau, obtenu par les médias en janvier, on nous dit que « le renforcement des relations stratégiques avec les pays du Conseil de coopération du golfe (menés par l'Arabie saoudite) servirait les intérêts commerciaux et peut-être même de sécurité du Canada ». L'ambassadeur du Canada en Arabie saoudite, Dennis Horak, a dit aux médias le 18 avril que les deux pays ont « une approche semblable concernant la Syrie, le Yémen, l'Irak et le processus de paix du Moyen-Orient ».



Le rôle de l'Arabie saoudite aujourd'hui se comprend seulement dans le contexte de la stratégie des impérialistes américains pour briser les mouvements de résistance des Palestiniens, des Libanais, des Yéménites, des Syriens et d'autres peuples de la région et pour instituer en pratique des « changements de régime » afin d'imposer leur hégémonie dans la région et éliminer des rivaux. Ces visées sont la cause actuelle de l'instabilité, de l'insécurité et de la guerre dans la région.

Le Canada est entièrement intégré à cette stratégie américaine, directement ainsi que par le fait que les forces canadiennes sont intégrées au commandement américain et par son appartenance à NORAD. Le nouveau gouvernement libéral se surpasse dans la justification de la destruction nationale pour imposer sa vieille stratégie de diviser pour régner. Il prétend défendre les droits mais il les définit en fonction des politiques sectaires. Au lieu de considérer le corps politique comme une seule entité, il le divise sur la base de la religion, de l'ethnicité et de considérations tribales. Les impérialistes américains présentent une image coloniale fantaisiste du Moyen-Orient divisé de la sorte et sur cette base ils interviennent pour imposer leur domination, de concert avec les forces sous leur commandement au Canada et en Arabie saoudite.



Les cibles de ces attaques sont les forces qui résistent à ces objectifs en Palestine, au Liban, en Syrie, en Irak, au Yémen, en Libye et dans d'autres pays et qui sont ensuite rendues responsables de l'instabilité. Pendant ce temps, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite entraînent et financent des « forces d'opposition » en Syrie et ailleurs qui se sont avérées être des groupes terroristes qui n'ont rien à voir avec la politique, avec l'apport de solutions viables sur une base moderne aux vrais problèmes de l'édification nationale. Un nombre incalculable d'armes en provenance d'Arabie saoudite, pour la plupart en provenance des États-Unis, a été fourni aux forces qui luttent pour un changement de régime en Syrie.

Au Yémen, l'Arabie saoudite mène une guerre, qui a l'aval des États-Unis, sous prétexte que les forces de la résistance dans ce pays sont « soutenues par l'Iran » et que cela est la source de l'instabilité.

Un rapport de l'UNICEF publié le 29 mars 2016 dresse un portrait de l'instabilité, de l'anarchie, de la violence et des souffrances que causent les États-Unis au Yémen par l'entremise de l'Arabie saoudite.

Le rapport de l'UNICEF est intitulé *Children on the Brink : The Impact of Violence and Conflict on Yemen and Its Children* (Les enfants au bord du chaos : l'impact de la violence et des conflits sur le Yémen et ses enfants). Dans ce rapport, on souligne qu'à cause des bombardements saoudiens le Yémen est « plongé

dans une crise humanitaire grave ». Le rapport constate que plus de 900 enfants ont été tués et plus de 1 300 ont été blessés au cours de l'année écoulée à cause de la guerre, ce qui représente environ un tiers de tous les décès de civils depuis mars 2015. Soixante-trois structures de santé ont été attaquées ou endommagées. Le conflit « a réduit à la misère la majorité des Yéménites... 82 % de la population totale a besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Près de la moitié de ceux qui sont dans le besoin sont des enfants ». L'UNICEF souligne également que la perturbation dans la disponibilité de nourriture et de carburant, consécutive à la violence et aux restrictions sur les importations, a paralysé la fourniture des services de base dans tout le Yémen.

Malgré tout, le gouvernement du Canada nie que ses armes sont utilisées par l'Arabie saoudite pour commettre des crimes. Il dit qu'il n'y a aucune preuve que c'est le cas et prétend que si des preuves concrètes étaient trouvées, il mettrait un terme à ces accords d'exportation.

Même si la plupart des gens appelleraient cela de la négligence criminelle, le gouvernement appelle cela un exemple de « conviction responsable ». Les Canadiens ne peuvent accepter cette tromperie. La tromperie est l'action ou la pratique d'abuser de la confiance de quelqu'un, de se jouer de lui en usant de mensonges, de dissimulation d'information fallacieuse. C'est s'engager dans les magouilles, la fraude, la tricherie, le mensonge, la trahison, la fourberie, le prétexte. C'est cela la vérité en ce qui concerne les justifications des ventes d'armes du Canada à l'Arabie saoudite.

À titre d'information

Aujourd'hui, l'Arabie saoudite est la deuxième destination en importance des exportations d'armes canadiennes. Il est difficile d'avoir un tableau d'ensemble des exportations d'armes du Canada parce que les États-Unis sont au premier rang des destinations et qu'en raison d'accords spécifiques intégrant la production de guerre canadiennes et américaines, les données ne sont pas publiques. L'Arabie saoudite est devenue le premier importateur d'armes au monde en 2014. Ses importations annuelles ont augmenté de 275 % de 2006 à 2015. De 2011 à 2015, plus de 100 milliards \$ d'armes ont été achetées des États-Unis, qui avec la Grande-Bretagne constituent la plus grande source d'armes pour l'Arabie saoudite.

Les ventes d'armes canadiennes à l'Arabie saoudite se faisaient précédemment dans le cadre du Programme de vente de matériel militaire des États-Unis à l'étranger, mais avec l'augmentation des ventes celles-ci sont de plus en plus faites par de sociétés d'État. La Corporation commerciale canadienne, la société d'État du gouvernement du Canada pour les exportations en matière de défense et de sécurité, a négocié un accord de vente en 2014 avec l'Arabie saoudite pour un nombre non divulgué de véhicules blindés légers (VBL) de 14,8 milliards \$. Ce contrat est considéré comme le plus grand contrat d'exportation militaire (connu) du Canada de tous les temps. Le contrat a été obtenu par la société General Dynamics Land Systems (GDLS), qui produit le VBL III actuellement utilisé par les forces armées du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Arabie saoudite et de la Colombie. Un véhicule similaire vendu par GDLS, le Stryker, est utilisé par les États-Unis. Le VBL III typique est équipé d'une mitrailleuse coaxiale ou d'un canon comme armement principal et d'une mitrailleuse comme armement secondaire ainsi que de lance-grenades.

Depuis 1993 General Dynamics Land Systems, le fabricant des VBL, s'est vu accorder un permis d'exportation pour la vente de presque 3 000 véhicules blindés légers, ainsi que leurs systèmes d'armes connexes et les pièces de rechange, à l'Arabie saoudite pour son armée et la garde nationale, et pas une seule demande de permis n'a été refusée.

Le Rapport sur les exportations de marchandises militaires du Canada le plus récent indique que le Canada « contrôle rigoureusement les exportations de marchandises et de technologies militaires » vers les pays qui, entre autres, « sont engagés dans un conflit ou qui risquent de l'être sous peu ». C'est une absurdité puisque les deux principaux importateurs d'armes canadiennes sont actuellement engagés dans des hostilités dans plusieurs pays et dans le cas des États-Unis depuis longtemps avant que soit institué le programme d'exportation d'après-guerre du Canada.

Note

1. Après avoir affirmé pendant des mois que le contrat de vente du gouvernement de 2014 de 14,8 milliards \$

de véhicules blindés légers (VBL) à l'Arabie Saoudite était un « fait accompli », des documents publiés dans l'après-midi du 12 avril 2016 révélaient que le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a personnellement signé les permis d'exportation de 11 milliards \$ d'équipement le 8 avril. Ces documents ont été divulgués par le ministère de la Justice en avril dans le cadre d'un procès du professeur de la faculté de droit de l'Université de Montréal, Daniel Turp, contre le ministère des Affaires étrangères demandant d'arrêter les exportations de VBL.



Propos insensés au sujet des principes

Tandis que le ministre des Affaires étrangères dit de sa décision d'émettre des permis d'exportation pour des véhicules blindés légers (VBL) d'une valeur de 11 millions \$ à l'Arabie saoudite qu'elle est un exemple d'une nouvelle politique étrangère, la « conviction responsable », le premier ministre Justin Trudeau prétend maintenant qu'il s'agit d'une question de principe. C'est ainsi que Trudeau évaluait la situation le 14 avril, deux jours après que la supercherie du gouvernement a été exposée. Lors d'une conférence de presse au Centre de technologie appliquée du transport du collège Fanshawe à London, en Ontario, décrit par les médias comme étant « à quelques pas de la compagnie qui approvisionne l'Arabie saoudite en VBL », Trudeau a dit :

« À la base, il s'agit d'une question de principe. Le principe en jeu est que la parole du Canada doit se mériter le respect de la communauté internationale. Comme je l'ai répété à chaque fois que j'ai été confronté à la question du contrat, ce contrat a été signé en février 2014, et nous allons le respecter. Il est important que les gens sachent que lorsqu'ils concluent une



entente avec le Canada, lorsqu'ils signent un accord commercial, un changement de gouvernement ne mène pas à l'annulation de ce contrat. Nous voulons aller vers une plus grande ouverture et une plus grande transparence qui fera en sorte que les Canadiens seront rassurés, peu importe les nouveaux contrats à venir, à l'effet que nous ferons sans doute mieux que l'ancien gouvernement dans le respect de nos principes, de nos valeurs, et, en effet, de nos lois. Mais pas un seul parti à la Chambre des communes n'a proposé que nous annulions ce contrat. Les conservateurs l'ont signé et le NPD a déclaré qu'on ne peut tout simplement pas annuler un contrat. »

Il a continué :

« Il y a et il continue d'y avoir des préoccupations à l'effet que la voix de Canada sur la question des droits humains est importante internationalement et nous allons continuer de nous en tenir à cela. Mais le principe que le Canada doit respecter ses contrats - sans parler de tous les importants emplois qui en résultent pour soutenir les familles dans la région de London dans les années à venir - la question de principe que lorsque le Canada signe un contrat avec un autre pays, que ce contrat sera respecté, en est une que nous ne pouvons contourner. Nous avons un engagement des plus nuancé et des plus robuste sur le plan mondial. Nous sommes en train d'établir des relations diplomatiques avec des pays comme l'Iran et nous voyons d'un oeil positif les démarches du P5+1. Il est entendu que nous devons nous engager sur une base commerciale mais aussi en tenant compte des droits humains pour donner de bons résultats pour les Canadiens mais aussi pour les droits humains partout dans le monde. C'est la position du Canada depuis toujours et pour nous il est clair que la création de possibilités ici au Canada et pour les peuples partout dans monde, surtout dans les régions problématiques, va de pair avec le fait de se tenir debout sans hésitation à la défense des droits

humains et dans la promotion de valeurs et de solutions canadiennes partout dans le monde. »

Le gouvernement et ses ministres s'embourbent de plus en plus en prétendant que leur supercherie est une question de principe. Affaires mondiales Canada a déjà révélé que le maintien de la vente à l'Arabie saoudite a tout à voir avec l'adhésion pragmatique aux objectifs des impérialistes américains au Moyen-Orient, y compris l'agression contre le Yémen, et n'a rien à voir avec les principes.

Trudeau tient les propos d'un avocat néolibéral grassement rémunéré lorsqu'il parle de contrats et de la « parole du Canada » comme s'il s'agissait d'une panacée. Quel sens faut-il en tirer ? Si un contrat de vente d'automobile avait été signé mais qu'il s'avérait que l'acheteur avait une feuille de route de délits de fuite et qu'en surcroît il n'a pas de permis en bonne et due forme, ce contrat serait sans aucun doute annulé. Ce que Trudeau tente de passer sous silence est le fait que dans ce cas-ci non seulement le gouvernement appuie-t-il la délinquance au volant, mais il est aussi d'accord avec les objectifs du chauffard et il participe lui-même à l'atteinte de ces objectifs. Les balivernes au sujet de « grands principes » liés à un contrat d'armements sont sordides. Les Canadiens ne sont pas d'accord avec cette interprétation.

Le fait que Trudeau met l'accent sur le fait qu'« il est important que les gens sachent » qu'il est nécessaire de « respecter ce contrat » est une autre attaque contre le droit de conscience, comme celle que constitue la doctrine de la « conviction responsable » annoncée par le ministre des Affaires étrangères.

Les Canadiens devraient donc abandonner leur opposition aux ventes d'armes à des fins de guerre et d'agression parce qu'il faudrait « respecter le contrat », selon Trudeau. Ses attaques contre les principes au nom des principes exposent ces théories intéressées pour ce qu'elles sont, un château de cartes qui peut tomber à tout moment dans la mesure où les Canadiens continuent d'affirmer haut et fort leur droit de conscience, de s'opposer aux ventes d'armes du Canada et de dénoncer la supercherie du gouvernement.

Note

1. Le 11 octobre, en pleine élection fédérale 2015, le premier ministre Trudeau avait affirmé à l'émission *Tout le monde en parle* à Radio-Canada que l'entente consistait à vendre des « jeeps » à l'Arabie saoudite. Il avait nié catégoriquement que le gouvernement était impliqué, disant qu'il ne s'agissait que d'une « entente entre une compagnie manufacturière ici au Canada et l'Arabie saoudite ».



Envoyez vos articles, photos, rapports, points de vue et commentaires à redaction@mlpc.ca

ABONNEZ-VOUS AU RENOUVEAU Bulletin du Parti marxiste-léniniste du Canada

Envoyez à maitre_de_poste@mlpc.ca en indiquant «Abonnement» dans la case sujet. Veuillez inclure nom, circonscription et occupation. Voir la page d'accueil pour formulaire complet.

[Accueil](#)